

U3

Dépistage en santé oculaire



Selon la définition européenne, l'optométriste doit pouvoir dépister d'éventuelles anomalies et référer en conséquence auprès du professionnel compétent.

OBJECTIF

Acquisition des bases physiologiques et anatomiques des pathologies systémiques et oculaires afin d'être plus précis dans l'écoute et la compréhension des plaintes visuelles.



PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

Titulaire du BTS Opticien-Lunetier et d'une formation de niveau II en Réfraction et Contactologie.
Admission après étude d'un dossier de candidature.

RYTHME

11 sessions de 3 jours, réparties de septembre à juillet

OBJECTIFS

Maîtrise de l'instrumentation.
Identification, compréhension et suivi de plaintes oculaires.
Adaptation de la prise en charge en fonction des plaintes visuelles.

CONNAISSANCES ACQUISES

Biologie oculaire : anatomie, développement, physiologie et motilité oculaire.
Anomalies oculaires : hémorragie sous conjonctivale, diabète, cholestérol, glaucome, albinisme, allergies oculaires, œil sec...

COMPÉTENCES PRATIQUES

Maîtrise des techniques d'exams et méthode d'évaluation de la sphère oculaire.

PROGRAMME

- Anatomie et physiologie oculaire
- Techniques d'exams diagnostiques
- Anomalies et pathologies oculaires
- Analyses cliniques et prise de décision

L'enseignement est établi selon le référentiel du Diplôme Européen d'Optométrie de l'ECOO afin d'apporter les connaissances théoriques et pratiques requises pour les épreuves du DEO.